

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DFPE 438 Subvention et convention avec l'association « Espace 19 » (19e) pour son action de soutien à la parentalité « Une place pour tous ».

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention et convention avec l'association « Espace 19 » (19e) ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Espace 19 » (19e) pour son action de soutien à la parentalité « Une place pour tous ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 30.000 € est attribuée à l'association « Espace 19 » (19e) (246 - 2015_03404).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO